

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 15 juin 2026

Délibération n°2026/111

Objet : Organisation d'une foire pluriannuelle sur le territoire de Lisula-Balagna : modification de la demande de financement

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quinze juin , à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Antone CASAVONA.
En exercice	Présents	Votants	
46	28	32	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
32	-	-	
Présents : BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TORRACINTA Marcel.			Absents représentés : MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – RAFFO Marie a donné procuration à GENUINI Benjamin – SALDUCCI Ange a donné procuration à SAVELLI Vincent – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.
Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – CASTELLANI Jean-René – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRINI Antoine – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel.			
Convocation envoyée le : 09/06/2026 Et affichée le : 09/06/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 19/06/2026	

La Communauté de communes s'est engagée dans une stratégie de valorisation de son patrimoine productif et de soutien à ses acteurs ruraux. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la création de la « *Fiera Piuvininca* », dont la première édition a eu lieu les 29, 30 et 31 mai 2026 sur les sites de Pigna et Pioghjula.

Le Président rappelle que cet événement itinérant a pour vocation de devenir un rendez-vous annuel tournant entre les différentes pièves du territoire. Ses objectifs principaux sont de valoriser les savoir-faire agricoles et artisanaux, de favoriser la transmission intergénérationnelle et de promouvoir la résilience alimentaire locale à travers le concept de "A terra di u cumunu".

Le projet bénéficie d'une dimension européenne par son articulation avec le programme de coopération FEAST dont les partenaires seront accueillis à l'occasion de la première édition.

Par délibération n°2026/013 en date du 9 février 2026, le Conseil communautaire a approuvé l'opération et le plan de financement suivant :

Total de l'opération	92 365,00 €HT
CdC – Comité de Massif SADPMC	69 274,00 €
CCIRB	23 091,00 €

Afin de se conformer aux indications transmises par les services de la Collectivité de Corse – Comité de Massif, dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide financière au titre de l'axe 4 – mesure 4.1, et de procéder à son annualisation, il convient de modifier le plan de financement selon la répartition suivante :

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES		MONTANT HT DE L'OPERATION EDITIONS 2026 – 2030	MONTANT HT 2026
Logistique	Achats 50 stands en bois + bâches + accessoires tapis stands en bambou	22 365,00 €	22 365,00 €
Communication	Identité visuelle, affiches, flyers, banderoles	5 000,00 €	1 000,00 €
Programme et animations	Conférences, ateliers, jeux, animateurs et intervenants	30 000,00 €	6 000,00 €
Restauration et animation	Achats produits pour ateliers culinaires et dégustations	16 000,00 €	3 200,00 €
Documentation et captations	Vidéos et photos, publication documentaire	19 000,00 €	3 800,00 €
TOTAL		92 365,00 €	36 365,00 €

Le plan de financement est modifié comme suit :

Coût de l'opération – Edition 2026	36 365,00 € HT	
CdC – Comité de Massif	27 273,75 €	75%
CCIRB	9 091,25 €	25% + TVA

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Collectivité de Corse – Comité de Massif, au titre de l'axe 4 – mesure 4.1, une subvention d'un montant de 27 273,75 € correspondant aux dépenses pour l'édition 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à l'opération.

Fait à L'Île-Rousse, le 15 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président de séance,
Antone CASANOVA


